

Sujet : [INTERNET] Enquête

De : bernard bagnier <bbogn@orange.fr>

Date : 12/11/2019 11:36

Pour : pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire

Je vous adresse ce mail pour vous dire pourquoi il ne faut pas construire la blanchisserie nucléaire UNITECH à JOINVILLE-EN-CHAMPAGNE.

Je porte à votre attention ces 37 arguments :

1 - UNITECH à JOINVILLE-EN-CHAMPAGNE : La CHAMPAGNE, justement, n'a pas besoin de cette activité. J'ai vu la banderole : "*NON, la Champagne n'est pas la poubelle nucléaire de la France*". J'ai vu aussi les cartes des "métastases nucléaires" dans le Grand-Est.

2 - Et puis il y a un problème : dans l'Avis d'Enquête publique, il est écrit « *une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire* » alors qu'en fait il s'agit "*d'une blanchisserie nucléaire, d'une unité de décontamination de matériel radioactif, et d'une troisième activité : un "entrepôt leasing*".

3 - Je ne suis pas un spécialiste du nucléaire, mais j'imagine les fuites et les rejets dans l'environnement, dans l'air et dans la rivière Marne, si fragile avec le changement climatique. Durant tout l'été, *Le Journal de la Haute-Marne, La Voix de la Haute-Marne, L'Affranchi de Chaumont* ont publié des dizaines d'articles sur le manque d'eau, les restrictions et les interdictions. On en a vu, des photos de poissons morts dans la Marne.

4 - Tout cela pour 40 emplois, avez-vous compté combien on allait en détruire ? J'ai lu que 840 salariés autour du Lac du Der pourraient se retrouver au chômage.

5 - Quel sera l'impact sur la renommée, sur l'image comme ils disent ? Pensez-vous que cela va attirer des touristes, des vacanciers, des amateurs de nature dans la vallée de la Marne et autour du Lac du Der. Tout le monde sait que cela va faire comme autour des Centres de stockage de déchets radioactifs de Soulaïnes : aucune industrie ne s'y est implantée en 25 ans, à l'exception d'autres activités nucléaires. Le nucléaire exclut toutes les autres activités. Le nucléaire attire le nucléaire. Ils vont nous faire "un désert vert". Et comme autour de Soulaïnes, un jour, on comptera les cancers autour de Joinville-en-Champagne.

6 - Je ne comprends pas bien les élus. Comment peuvent-ils être POUR UNITECH et en même temps promouvoir le tourisme dans le département, et avec de gros budgets. Ils savent bien que *nucléaire* et *tourisme* sont incompatibles. Elle est bien trouvée la publicité "La Haute-Marne respire et inspire". Mais cela ne sera bientôt plus le cas à JOINVILLE-EN-CHAMPAGNE.

7 - Je n'aime pas beaucoup ce projet. Un peu opaque, un peu secret. Au départ, on ne parlait que d'un projet de laverie industrielle. On a ajouté nucléaire, il n'y a pas si longtemps que ça.

8 - J'ai jeté un oeil sur l'Avis de l'Autorité environnementale. Il dit que le projet UNITECH est inacceptable au vu des études d'impact et de danger, et au vu du risque d'inondation.

9 - Au cours des réunions avec Roland DESBORDES de la CRIIRAD, ou celle de Michèle RIVASI, Bertrand THUILLIER a bien expliqué qu'il y aurait un problème d'eau. En ce moment il n'y a déjà pas assez d'eau. Ce serait une folie de rejeter les eaux sales de machine à laver pleines de produits chimiques et de produits nucléaires dans un petit filet d'eau. C'est sûr : moins il y a d'eau, plus la pollution est concentrée. Il va y avoir des soucis pour les poissons, la faune et la flore.

10 - L'ARS, l'Agence régionale de santé, a dit que l'usine UNITECH serait trop proche de la zone des deux captages qui alimentent VECQUEVILLE, et sûrement des autres

aussi.

11 - Un hydrogéologue a dit que si il y avait une pollution de la nappe, ce serait irréversible, qu'on ne pourrait pas décontaminer, que les captages seraient fermés à jamais.

12 - Et les bassins de décantation et d'orage ? Ils ne supporteront jamais un orage violent comme celui qui a frappé le Centre de stockage de Soulaines l'année dernière : il est tombé 50 mm en 12 mn. Résultat : le bassin d'orage a débordé. Tout s'est retrouvé dans le cours d'eau voisin.

13 - Pourquoi ne parle-t-on pas dans l'Avis, du "bâtiment de maintenance", qui représente 80 % de l'activité nucléaire. C'est un atelier de décontamination de ferraille, mais de ferraille radioactive comme des outils, des échafaudages... On va utiliser : grenailleuses, ponceuses, torche à plasma, tours, perceuses, cisailles. C'est du lourd !

14 - Il y aura pas moins de 11 cheminées qui vont rejeter dans l'atmosphère : des poussières métalliques, plomb, mercure, arsenic, antimoine, cobalt, cadmium. Et le cadmium est bien connu pour être cancérigène.

15 - Pourquoi ne parle-t-on pas non plus dans cet Avis, de "l'entrepôt leasing" qui serait mis à disposition de clients, de prestataires, de sous-traitants comme BAMAS à Saint-Dizier, et le futur CIGEO à BURE.

16 - Bertrand THUILLIER doit être le seul citoyen à avoir étudié les 1600 pages du dossier. Avec ses illustrations Powerpoint, il explique bien :

- le manque de rigueur, de qualité et de sérieux dans la forme et dans le fond : les nombreuses coquilles, les incohérences, les copier-coller d'erreurs, les fautes d'orthographe...

- les erreurs et les mensonges volontaires dans les études sur la direction des vents dominants, pour faire croire que les populations habitant une zone de 10 km x 10 km, avec des écoles, collèges, maternelles, crèches, hôpitaux, ne seront pas impactées.

- les calculs sur la dilution sont simplistes. Les chiffres sont approximatifs. Il y a même des calculs faux.

- pour UNITECH, il n'y a pas de risque climatique, pas de risque de sécheresse, ni d'inondation, ni de glissement de terrain, ni de sédimentation, alors qu'il y a sédimentation partout, surtout là où il y a une vitesse nulle, notamment dans le Lac du Der.

17 - Bertrand THUILLIER a aussi parlé des aspects juridiques passés et à venir :

- le site est inséré dans un lotissement règlementé : les constructions sont limitées à 15 m – il y a des interdictions : pas de circulation de poids-lourds, pas de réserves d'eau en surface, pas de nuisances (notamment le bruit).

- la présence de cuves d'un volume total de 11 000 litres contenant des produits lessiviels et des produits de traitement des effluents dangereux.

- les condamnations avérées des 3 promoteurs du projet, pour : prise illégale d'intérêt, violation du droit du travail, violation de la loi sur la qualité de l'air et contamination de l'eau, défaut de qualité dans l'exécution des travaux d'assainissement et de construction de digues...

- les procédures à SANTA-FE (Nouveau-Mexique) et à ROYESFORD, (Pennsylvanie) suite à des pollutions.

L'ensemble de ces 17 points a été consigné dans le *Cahier d'acteur n°58*, dans le cadre du Débat public du PNGMDR, Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs. On le trouve sur le site de la CPDP, Commission particulière du Débat public.

18 - La population ne veut pas de ce projet UNITECH. Des associations et des collectifs se sont créés.

Durant l'été, 7 associations et collectifs locaux se sont fédérés pour lutter activement : Belles-Forêts-Sur-Marne, Cedra, Eodra, Gudmont-dit-Non, Joinville Lave Plus Propre, La Qualité De Vie, TROP, et un groupe d'habitants "*Mobilisation contre Unitech*".

19 - Ils ont organisé une manifestation le 14 septembre 2019. Près de 1400 personnes ont défilé.

20 - Le 20 octobre 2019, la Préfète de la Haute-Marne a décidé le lancement de l'Enquête publique du projet UNITECH.

Cette soudaine décision est surprenante quand on sait que le 5 octobre 2019, Madame la Préfète a précisé, devant les maires de la Haute-Marne, sa stratégie globale pour l'eau, un remarquable discours politique à la hauteur des enjeux. Elle a déclaré : "*Deuxième point d'avenir : l'élaboration conjointe d'une stratégie globale en faveur de l'eau, dans toutes ses dimensions : GEMAPI, sécurité et qualité des captages, assainissement, prévention des pénuries d'eau potable dont plusieurs communes ont souffert cet été. Gestion raisonnée de son usage, au bénéfice de nos agriculteurs, de nos éleveurs si durement éprouvés, et plus généralement l'ensemble de la population. La crise sécheresse que notre département a connue ces dernières années nous impose ambition en la matière, et les outils législatifs dont nous disposerons, nous le permettront. Je suis à votre disposition avec l'ensemble des services de l'Etat, pour cet avenir là.*"

Après un tel discours, comment lancer le projet UNITECH ?

21 - Le Groupe *g7-contre-unitech* a rencontré la Préfète, le 28 octobre 2019 :

La représentante du Ministère de l'intérieur a osé déclarer : "*Aidez-moi à vous aider. Utilisez la plénitude de vos responsabilités de citoyen et de responsable d'associations, afin d'être certain que votre voix est entendue. On peut déplorer l'absence de transparence, mais tout ce que vous serez à même de dire sera clairement retranscrit, de sorte que je puisse en tenir compte pour prendre la décision la plus éclairée possible. Et quel que soit le sens de cette décision. Aidez-moi à vous aider à avoir encore plus foi dans les institutions de la République.*"

C'est au cours de cette réunion que le groupe a appris que l'Avis de l'Enquête publique porte sur « *une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire* », et qu'elle ne porte ni sur « *les activités de décontamination* ni "*d'entrepôt leasing*".

La Préfète a fini par déclarer : "*Si autorisation il y a, il n'y aura rien d'autre qu'une autorisation de laverie*" ! Elle a utilisé le mot laverie, alors qu'il s'agit bien de blanchisserie. Attention : une blanchisserie lave du linge. Une laverie lave du linge, mais il y a aussi des laveries de voitures, de matériel, etc. !

Cette déclaration interpelle. Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'est-ce que cela cache ?

On peut imaginer qu'UNITECH commence par construire une blanchisserie, puis par la suite implante les bâtiments pour l'activité décontamination, voire d'autres... La place ne manque pas dans cette zone industrielle.

22 - L'Association TROP a alors interrogé Maître Corinne LEPAGE, avocate des Associations La Qualité de Vie et TROP, « *POURQUOI TROP DE CANCERS AUTOUR DE SOULAINES ?* ». Sa réponse : « *Si l'enquête publique ne porte pas sur la totalité du projet, elle est irrégulière* ».

La Préfecture a été prévenue.

23 - Au vu de tout ce qui précède, on a du mal à comprendre pourquoi la Préfecture déclare dans son communiqué du 22 octobre 2019, que le dossier UNITECH est recevable :

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a fait l'objet d'une instruction approfondie sous la responsabilité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et à laquelle ont concouru l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale des Territoires, l'Autorité de Sûreté Nucléaire, et le Service départemental d'Incendie et de Secours. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a également été consultée pour avis. A l'issue de cette période d'expertise juridique et technique, le dossier a été déclaré recevable, permettant d'engager la phase d'enquête publique".

24 - La Préfecture a communiqué au Groupe *g7-contre-unitech* les documents associés à l'Enquête publique. Ils sont analysés ci-après.

On peut lire sur internet et dans les mairies choisies, ces documents ainsi que les documents administratifs qui certifient la recevabilité de l'Avis de l'Enquête publique.

L'ensemble des 104 documents consultables ont été mis en ligne le 11 novembre 2019 entre 11 h et 17 h.

25 - L'Avis de l'ASN (Châlons-en-Champagne) daté du 7 février 2018 montre quantité de problèmes. C'est la raison pour laquelle, dans la réponse d'UNITECH à la demande de la MRAe, UNITECH disait que l'ASN n'a rien à voir dans cette affaire, et qu'il faut écouter la DREAL.

L'ASN demande : de préciser les conditions de définition du zonage, et les modalités pour conduire à des mesures de protection - de démontrer le respect du débit de dose de 1 mSv - de préciser le caractère exhaustif des radioéléments présents sur le linge et sur le matériel réceptionnés (là on parle bien de la deuxième activité) - de caractériser les déchets produits - de demander l'avis d'un tiers expert - d'évaluer la qualité des rejets aqueux et atmosphériques - d'évaluer les risques sanitaires, notamment en cas d'incendie.

26 - L'Avis de l'ARS daté du 10 avril 2018 demande l'avis d'un hydrogéologue, parce que le point de rejet dans la Marne est à proximité des captages de VECQUEVILLE, captages qui puisent l'eau de la nappe alluviale dont la qualité est fortement influencée par celle de la rivière Marne.

27 - L'avis de l'hydrogéologue Fabien CHIESI, daté du 8 août 2018, est défavorable. Il pointe :

- la contamination des alluvions de la Marne par les rejets de la blanchisserie. Notamment les captages de VECQUEVILLE situés à moins d'un km, et de plus dans un méandre.
- l'accumulation de radionucléides dans les sédiments notamment en amont du barrage de BUSSY
- l'alternance de sédimentation et de remises en suspension dues aux turbulences.
- la contamination de la nappe alluviale due également aux rejets aériens. La vulnérabilité de la nappe souterraine est plus importante que dans la vallée.
- les captages de VECQUEVILLE sont situés en zone inondable.
- en cas d'évènement accidentel majeur entraînant un rejet de liquide radioactif très concentré, on ne pourra pas protéger les captages.
- ce type de pollution est irréversible : la dépollution est impossible. Les captages seraient immanquablement abandonnés.

28 - Il ne faut pas oublier les puits. Dans ce secteur, comme autour de Soulaines, les maisons et les jardins sont équipés de puits. Il y aurait même des puits partagés. Cette eau échappe à tout

contrôle en quantité et en qualité. Or, elle provient de la même nappe phréatique.

29 - Le dossier complet : les 1600 pages, datées du 16 janvier 2019, ont été analysées par Bertrand THUILLIER. Ce dossier a été critiqué aussi par la MRAe. (voir plus haut).

30 - Le rapport de l'hydrogéologue Véronique DURAND, antérieur au 16 janvier 2019, du laboratoire GEOPS, pose la question de l'impact des rejets d'éléments radioactifs sur l'alimentation en eau potable, en particulier celui de l'Uranium.

Le laboratoire GEOPS a été missionné par la société Artélia pour effectuer une expertise en hydrogéologie.

Elle écrit : "*il faudra tout de même étudier la question de la rétention de l'Uranium dans le milieu... et du risque que l'Uranium soit un jour relâché*". !

Elle écrit aussi : "*il faudrait faire une étude géologique approfondie*" !

Il reste donc beaucoup à faire.

31 - L'Avis de l'autorité environnementale : MRAe, en date du 18 avril 2019. (voir plus haut).

32 - Le rapport des installations classées de la DREAL, daté du 27 septembre 2019, déclare que le dossier est recevable. Comment cela est-il possible au vu de la liste des problèmes soulevés.

33 - La Contribution de la DDT 52 (Service environnement et forêt), en date du 11 octobre 2019, est favorable, sous réserve que les mesures de réductions, de compensations, d'accompagnement et de suivis, soient reprises dans l'arrêté d'autorisation. A surveiller donc.

34 - La réponse d'UNITECH à la demande de la MRAe, probablement daté d'octobre 2019, et qui est accompagnée de 4 Annexes.

Dans cette réponse à la MRAe, UNITECH balaye toutes les critiques avec aplomb et brio,. Pour UNITECH, tout est sous contrôle. Tout est aux normes. UNITECH va jusqu'à disqualifier l'hydrogéologue Fabien CHIESI :

"Cet avis (de Fabien CHIESI) était cependant uniquement basé sur des données extraites de la littérature, sans vérification par modélisation. Les résultats retenus ne sauraient être retenus comme étant fiables et précis. De plus, l'étude ne fournissait pas des préconisations pragmatiques à mettre en œuvre, afin de s'assurer de l'absence de contamination résiduelle potentielle."

UNITECH poursuit : il ne pourra pas y avoir de floculation dans le Lac du Der, et la sédimentation se fera bien avant l'entrée du Lac du Der. Ce n'est pas l'avis de tout le monde.

UNITECH affirme que la pollution de l'air est impossible vu la qualité des filtres THE. Or on sait les limites de ces filtres qui n'arrêtent pas les aérosols notamment. Pour UNITECH, "*Les phénomènes dangereux susceptibles d'engendrer des accidents majeurs sont limités*". Et l'exposition du public sera toujours inférieure à 1 mSv/an.

Pas besoin de Système de Gestion de la Sécurité, UNITECH n'est pas classé SEVESO. Il n'y aura pas de fonctionnement en mode dégradé.

Il n'y aura pas de problème avec l'uranium parce que "*les clients UNITECH SERVICES s'engagent à ce qu'aucun de leurs colis ne contiennent d'Uranium 235, autre que les traces dues à la radioactivité naturelle*". Remarque : si c'est comme les colis qui arrivent à l'ANDRA SOULAINES, il y a lieu d'être inquiet !

"En ce qui concerne la demande de l'AE de faire valider l'évaluation des risques sanitaires et la bonne application du principe ALARA par l'expert national IRSN :

Les services de la préfecture, au travers d'un courrier adressé à M. GRISOT en date du 14 juin 2018, précisent que l'ASN demande une tierce-expertise, qui peut être réalisée sur la base d'un cahier des charges, et les tiers-experts validés par les services de la DREAL, et non de l'ASN."

Dans ce cadre, la société CURIUM a été proposée aux services de la Préfecture pour la réalisation de cette tierce-expertise, et par courrier du 27 juin, retenue par ces mêmes services de la Préfecture.

La contre-expertise réalisée par CURIUM démontre que l'évaluation qualitative des risques chimiques relatifs aux polluants non-radioactifs émis par le site dans l'atmosphère et dans la Marne a correctement été menée, conformément à la circulaire du 9 août 2013 relative à la démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des ICPE.

Annexe n°1 – Résumé non technique simplifié

Annexe n°2 – Rapport d'analyse « *Modélisation de la sédimentation d'effluent dans la marne* » UNITECH-RPT-01 - CURIUM, juin 2019. Ce rapport est incompréhensible pour le commun des mortels.

Annexe n°3 – Mission d'expertise sur l'impact hydrogéologique des rejets du projet UNITECH sur le champ captant de VECQUEVILLE - (Voir plus haut)

Annexe n°4 – *Curriculum Vitae* de Véronique DURAND, Hydrogéologue du laboratoire GEOPS-CNRS - Comme s'il y avait besoin d'être rassuré sur la qualité de la Dame, qui fait par ailleurs un curieux rapport !

35 - Contribution complémentaire de l'ARS, datée du 8 novembre 2019, qui juge recevable le dossier.

L'ARS a néanmoins quelques doutes avec la proximité des captages, et a donc mandaté un hydrogéologue agréé, qui a donné *"un avis favorable le 31 octobre 2019, en émettant des réserves."*

L'ARS demande quelques aménagements comme la création : d'un caniveau étanche autour des bâtiments - des points de prélèvements de sédiments - une interprétation des résultats de contrôle par un cabinet indépendant - différentes mesures - etc...

L'ARS déclare : *"Aucune estimation des concentrations des substances émises dans les milieux d'intérêts du schéma conceptuel (air, sols, produits de consommation comme légume, poisson...) n'est présentée."*

Aucun scénario d'exposition n'est défini pour ensuite calculer les doses d'expositions ingérées ou inhalées. Aucune caractérisation quantitative du risque n'a été faite (excès de risque de cancer ou indice de risque). Ceux-ci sont estimés à faible impact par le bureau d'étude chargé du dossier.

L'Agence Régionale de Santé estime regrettable qu'une analyse quantitative des risques sanitaires engendrés par ces polluants, pour certains classés cancérigènes par le CIRC, n'ait pas été réalisée sur la base de ces estimations".

On note que si la nature et la quantité des rejets est connue ont été estimés, la quantité effective de ces derniers au contact des populations n'est pas donnée. Et l'impact réel du bâtiment annexe sur la santé des populations n'a pas été effectué.

L'ARS regrette la non prise en compte des retombées directes des polluants : sur les végétaux consommés, les légumes à feuille, les fruits - sur les poissons via la chaîne alimentaire. Elle envisage l'ingestion possible de poissons durant six mois de l'année (le poisson pouvant être congelé par les pêcheurs).

Et nous savons que des poissons, comme les truites, concentrent les polluants par ingestion de petits poissons qui, eux-mêmes, ont consommé des crustacés qui ont été eux-mêmes contaminés par des végétaux contaminés. A chaque niveau, la concentration serait de 10.

Il y a risque de cancer pour les riverains, et cela n'empêche pas l'ARS de donner un avis favorable :

" L'évaluation du risque sanitaire dans sa forme actuelle ne permet pas d'estimer finement le risque sanitaire découlant des rejets atmosphériques de l'activité. Plusieurs éléments identifiés plus-haut nécessitent d'être clarifiés et développés, afin de confirmer les estimations proposées dans le dossier.

Compte-tenu de l'étude fournie, j'é mets un avis favorable sur le plan sanitaire à cette demande, sous réserve que les observations formulées et les demandes de suivis complémentaires de l'ARS soient prises en compte." A surveiller donc !

36 - L'exemple de la laverie nucléaire de la Centrale de Saint-Alban est révélateur. La thèse de Pierre COMMENGE est riche d'enseignements. Elle précise notamment que le très dangereux cobalt 60 est le radionucléide qu'on retrouve le plus au niveau du linge.

37 - A ce jour, 31 municipalités ont voté CONTRE le projet UNITECH. On peut espérer que d'autres vont suivre, et que la Préfecture, qui les contrôle, saura en tenir compte.

Conclusion

A l'évidence, le projet UNITECH ne tient pas la route : non seulement les normes ne sont pas respectées, mais les risques encourus sont démesurés pour l'environnement et pour les riverains.

Je vous demande donc, Monsieur le Commissaire, de retranscrire dans votre rapport un avis défavorable argumenté.